Conseil d'administration de Grenoble Swing
Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2026

Lieu

Maison des Habitants Anatole France, rue Aimé Césaire, à Grenoble

Membres présents

Carole, François, Vincent, Guillaume, Sami, Rafael, Jean-Yves, Manon, Marc.

Sophie, Gilles, et Lucie sont excusés.

Ordre du jour

1. Questions fiscales et juridiques
2. Story Swing Festival
3. Gouvernance des Jardins d'Otium
4. Point sur la trésorerie
5. Contrat-type pour les profs extérieurs
6. Révision du règlement intérieur
7. Préparation de la rentrée 2026
8. Points divers

Début de la réunion à 19h10 – Prise de notes : Marc

1 Questions fiscales et juridiques

(1h)

1.1 Courrier de l'administration fiscale

Le fisc nous a récemment adressé une amende pour non-dépôt des déclarations relatives à la TVA et aux impôts commerciaux. Cela ne veut *pas* nécessairement dire que l'association est assujettie aux impôts commerciaux, mais simplement que Trésor Public attendait de nous

que nous remplissions chaque année la déclaration ou liasse correspondante avec la mention "néant".

D'après notre avocat actuel, il vaut mieux remplir d'office cette déclaration annuelle, même si nous n'avons rien à déclarer, car la charge de prouver que nous sommes imposables revient alors au fisc. A l'inverse, si nous ne remplissons pas la déclaration, et demandons ensuite l'annulation de notre imposition, la charge de prouver notre non-imposabilité nous incombe, en principe.

Les trésoriers vont faire le nécessaire pour payer l'amende avant la date limite du 20 mars (pour éviter une majoration), puis remplir la déclaration attendue avec la mention "néant", dans l'espoir d'obtenir le remboursement de l'amende. En parallèle, nous allons essayer de comprendre pourquoi ni nos avocats, ni nos experts comptables ne nous ont jamais conseillé de remplir cette déclaration par le passé : au contraire, il semble même à certains qu'on nous avait conseillé de ne remettre aucune déclaration relative à la TVA à l'administration fiscale, si nous nous considérions non imposables.

Il semblerait en tout cas qu'après plusieurs années de silence, l'administration fiscale s'intéresse à nouveau aux activités de l'association : un nouveau contrôle fiscal n'est pas à exclure dans un avenir proche, ce qui doit nous inciter à une vigilance et une prudence accrues dans les mois à venir, afin que le caractère non lucratif de l'association ne puisse pas être mis en doute.

1.2 Accompagnement juridique par la Maison des Associations

Plusieurs membres du CA se sont rendus à la Maison des Associations, en janvier, février, et mars, afin d'y rencontrer une juriste lyonnaise spécialisée dans le droit associatif, et qui tient une permanence mensuelle à Grenoble. Ces rencontres ont été très instructives. La juriste nous conseille d'effectuer le travail suivant pour déterminer si oui ou non l'association peut être considérée à but non lucratif :

1. Faire la liste de *toutes* les activités organisées par l'association sur une année : chaque créneau de cours hebdomadaire, chaque soirée, chaque bal au Kiosque, chaque festival, etc. Indiquer à chaque fois le volume horaire et le prix d'entrée typiques pour les participants, le temps d'investissement bénévole, les recettes et dépenses approximatives, etc.

2. Pour chaque activité, répondre à la question suivante : une autre structure grenobloise (à but lucratif) propose-t-elle cette activité ?

 i. Non : dans ce cas notre activité n'est pas concurrentielle, et l'on n'a pas besoin de creuser davantage.

 ii. Oui : dans ce cas notre activité est concurrentielle, et doit donc se démarquer le plus possible de la concurrence lorsqu'on la passe au crible des "4 P", à savoir (par ordre de priorité) :

 a. *Prix* pratiqué : le *prix* de l'activité est-il au moins 25 % plus bas que chez la concurrence ?
 b. *Public* visé : l'activité est-elle accessible à un *public* particulier (par exemple défavorisé, ou qui n'y a pas habituellement accès) ?

c. *Produit* proposé : l'activité répond-elle à un besoin peu pris en compte par le marché ?
d. *Publicité* utilisée : notre com' pour cette activité s'apparente-t-elle à de la *publicité* commerciale, de nature identique à celle pratiquée par la concurrence et à destination du même public ?

En principe, les quatre critères au complet doivent être pris en compte dans l'analyse. Mais en pratique, si une activité concurrentielle se démarque de la concurrence au moins par son prix et/ou le public visé, alors on peut raisonnablement la considérer comme non lucrative.

3. Enfin, calculer le total des recettes et du volume horaire de ces activités non lucratives : si cela représente au moins 70 % des recettes totales et/ou du volume horaire total des activités de l'association, alors l'association est clairement à but non lucratif, et n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

Cela représente un gros travail de compilation, déjà commencé dans un tableau sur notre espace de travail partagé, et auquel tous les membres du CA sont invités à contribuer. Une fois ce travail effectué, nous reprendrons rendez-vous avec la juriste de la Maison des Associations. En fonction des résultats de ce travail de fond, il s'avérera peut-être nécessaire de revoir notre politique tarifaire (si nos prix sont insuffisamment bas), et/ou de revoir notre projet associatif.

Nota Bene : *beaucoup des critères quantitatifs indiqués plus haut (prix, pourcentages…) sont donnés à titre indicatifs, et ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Dans la pratique, ils sont laissés à l'appréciation du juriste ou de l'agent en charge du dossier, et ces valeurs peuvent donc fluctuer en fonction de l'interlocuteur.*

1.3 Changement d'avocat

Suite aux difficultés répétées que nous avons eues à contacter notre avocat ces derniers mois et à obtenir de lui des réponses à nos questions, et étant donné qu'un nouveau contrôle fiscal se profile peut-être, le CA envisage de changer d'avocat : nous souhaiterions à nouveau être suivis par Me Laëtitia Pignier, l'avocate historique de l'association, qui nous a défendus et conseillés pendant les précédents contrôles fiscaux. Un rendez-vous avec elle a été pris mercredi prochain (18 mars), pour explorer cette possibilité. Si le transfert se confirme, il serait bon de pouvoir prendre en compte ses préconisations pour la rentrée 2026.

1.4 Groupe de travail sur les relations GS-autres structures

Suite à l'intervention de Pom lors de la dernière assemblée générale, le nouveau CA avait proposé la création d'un groupe de travail réunissant les membres de l'association intéressés, afin de proposer des règles écrites permettant d'assurer un traitement équitable des relations entre Grenoble Swing d'une part, et les structures à but lucratif de la région et leurs membres, d'autre part (cf précédents comptes-rendus). Le lancement de ce groupe était envisagé pour mars, les réunions à la Maison des Associations évoquées plus haut visant à préparer le terrain.

Ces réunions se sont avérées être particulièrement enrichissantes, mais impliquent également un travail préparatoire plus poussé que prévu. De plus, le courrier récent de l'administration fiscale

évoqué plus haut ouvre une nouvelle période d'incertitude sur le plan financier et juridique pour l'association. Pour ces deux raisons, le groupe de travail n'a pas encore pu être élargi au-delà du CA ; cela reste néanmoins l'objectif à terme.

2 Story Swing Festival

(30 minutes)

Fin 2025, l'équipe du Story Swing Festival avait exprimé son souhait de pouvoir ouvrir le festival aux personnes non adhérentes à Grenoble Swing, afin d'inciter davantage les personnes venant de loin de s'inscrire. Ces dernières années, seuls les évènements en extérieur et à vocation de "vitrine" pour l'association étaient ouverts aux non-membres (20 Ans, Kiosque), dans un souci de recentrage de l'association sur ses membres ; la question a néanmoins fait l'objet d'un débat au sein du CA.

Suite aux délibérations en ligne, et dans un souci de cohérence avec les autres festivals d'une part, et de prudence vis-à-vis du fisc d'autre part, il est proposé de demander aux organisateurs du Story Swing Festival de restreindre le festival aux seuls adhérents de l'association. Cette position n'est pas partagée par tout le monde autour de la table : le risque de perdre des inscrits (et donc des recettes indispensables à l'équilibre du budget) en raison de ce surcoût de 15 € est avancé ; on évoque également un risque de "gonfler les chiffres" des adhérents. D'autres rétorquent que du fait du coût élevé du Full Pass (comparé aux autres évènements GS), le surcoût relatif de l'adhésion est justement moindre, et que l'adhésion reste la contribution financière la plus équitable qu'on puisse demander aux adhérents, puisqu'elle n'est demandée qu'une fois par an au maximum. Enfin, cela permet de nous protéger dans un contexte où l'ouverture du festival aux non-membres pourrait être vu par l'administration fiscale comme une activité lucrative.

3 Gouvernance des Jardins d'Otium

(5 minutes)

L'association CMRA, locataire et gestionnaire des Jardins d'Otium, cherche quelqu'un pour reprendre leur bail locatif : pour 2000 €/mois, ce pourrait être nous. Le CA apprécie la proposition, mais estime que cela ne serait pas judicieux pour l'association : cela nécessiterait un effort logistique et d'entretien conséquent, ainsi qu'une charge mensuelle supplémentaire, alors que les locaux ne sont pas particulièrement adaptés à notre activité.

4 Point sur la trésorerie

(10 minutes)

Ayant récemment reçu plusieurs demandes de remboursement à traiter, Sami souhaite savoir si une politique de remboursement unique existe pour les festivals de l'association : il lui est répondu que non, mais que l'idée a déjà été suggérée à plusieurs fois, et ne demande qu'à être implémentée. A l'heure actuelle, chaque festival a sa propre politique de remboursement,

et l'affiche en général sur le site de l'asso ou sur le formulaire d'inscription ; il faut donc se rapprocher des équipes d'orga pour connaître leur politique.

D'autres points divers de logistique comptable sont évoqués. Entre autres : Sami et Guillaume, nos nouveaux trésoriers, n'ont pas encore accès aux comptes de l'association, il faut donc relancer la banque à ce sujet.

Sophie a officiellement démissionné en janvier, comme prévu, et Sami a pris le relais sur son poste. Merci à elle d'avoir donné son temps et son énergie sans compter, au cours des dernières années ! De son côté, Gilles est en train de faire sa passation à Guillaume. Merci à lui également !

5 Contrat-type pour les profs extérieurs

(5 minutes)

Sami a préparé un contrat-type (bilingue français-anglais) pour les profs externes que nous rémunérons dans le cadre d'un festival ou d'un atelier. Il a mis le document à disposition en ligne, et demande aux autres membres du CA de relire le document dans les prochains joursafin de s'assurer que rien n'a été oublié.

6 Révision du règlement intérieur

(10 minutes)

A l'automne dernier, le projet de réviser notre règlement intérieur afin d'y intégrer nos positions sur la charte proposée par Amélie était sur le point d'aboutir (cf comptes-rendus de novembre 2025). Cela devait permettre de clarifier les règles régissant les relations entre Grenoble Swing et les structures à but lucratif de la région, en particulier pour les membres de l'association intervenant dans ces autres structures. La révision du règlement avait cependant été mise en pause afin de pouvoir tenir compte de ce qu'il ressortirait de l'intervention de Pom à l'AG.

Comme il est devenu apparent que la mise en place d'un groupe de travail prendrait plus de temps que prévu (cf plus haut), il est convenu de tout de même réviser le règlement intérieur avant la fin de l'année, afin d'y inclure notre position actuelle sur ces questions : nous le ferons donc dès que nous aurons pu faire valider nos positions par nos avocats.

7 Préparation de la rentrée 2026

(15 min)

Il est temps de réfléchir doucement à la rentrée 2026. Il faudrait notamment contacter les profs actuels, afin de leur demander (1) s'ils souhaitent remettre le couvert l'année prochaine, et (2) s'ils ont de nouveaux profs potentiels à suggérer.

Carole & Raf vont s'occuper de contacter les profs à ce sujet.

Une réunion est prévue **dimanche 26 avril**, pour les profs et les membres du CA intéressés, afin de préparer la rentrée prochaine (notamment la semaine "portes ouvertes" qui a été envisagée lors de la dernière réunion avec les profs, en décembre).

Concernant les portes ouvertes, l'idéal serait de pouvoir banaliser la dernière semaine de cours afin de les organiser sur les créneaux de cours habituels. Cela nécessiterait d'avancer la date du gala, actuellement envisagé pour le 30 juin, afin de libérer les cours après lee gala (sinon, nous risquons que les profs soient partis en vacances, début juillet). Si cela n'est pas possible, il faudra réfléchir à un autre format pour les portes ouvertes : un week-end ? Une journée différente pour chaque danse ?...

8 Points divers

(1h)

8.1 Tenue du budget global de l'association

(15 minutes)

Manon souhaite passer la main sur la tenue à jour régulière du fichier de suivi du budget prévisionnel global de l'association. Il s'agit d'aller régulièrement vérifier les budgets prévisionnels des différents festivals et soirées, de reporter les valeurs qu'on y trouve dans le fichier global, et de vérifier avec le trésorier comptable que le réel corresponde bien au prévisionnel. Guillaume propose de prendre le relais de Manon sur ce sujet, en sa nouvelle qualité de trésorier.

8.2 Refonte du site web

(5 minutes)

Romain, nouveau membre de l'équipe com' qui avait exprimé l'envie de travailler sur le site web, n'a pas encore donné suite ; Raf attend un appel de sa part.

8.3 Frais de service Dance Nearby

(10 minutes)

La question des frais de service facturés par Dance Nearby (1 € ou 1 % par transaction pour toute recette au-delà de 80 000 €) est en cours de négociation avec la plateforme : nous aimerions obtenir un assouplissement de cette règle, qui nous coûte vite très cher, étant donné que nous enregistrons beaucoup de transaction de faible montant.

8.4 Compte homonymes sur Dance Nearby

(5 minutes)

On signale qu'en plus du compte Dance Nearby de l'association, d'autres comptes homonymes de "simples utilisateurs" existent ("Grenoble Swing", "Swing Grenoble", ...) : il serait bon de

faire clôturer ces homonymes, afin de gagner en visibilité sur Dance Nearby, et d'éviter de la confusion aux utilisateurs. Il semblerait qu'une fonction de "revendication" existe pour cela.

8.5 Newsletter

(15 minutes)

Passage de la newsletter sur Dance Nearby: un point important nous a échappé lors de la préparation de la bascule : il s'avère que pour s'inscrire à la newsletter sur Dance Nearby, il est nécessaire d'avoir un compte sur la plateforme ! Nous avons sans doute perdu beaucoup de destinataires à cause de cela, puisque la liste Assoconnect comptait environ 2000 membres, et plusieurs personnes nous ont contacté pour nous dire que cette obligation de création de compte était pour eux rédhibitoire.

Après vérification, cette liste de diffusion Assoconnect existe toujours : nous décidons de l'utiliser pour proposer à celles et ceux qui ne souhaitent pas créer un compte sur Dance Nearby de continuer à recevoir la newsletter par l'autre liste.

8.6 Chill'n'Blues 2026

(15 minutes)

Le budget prévisionnel a été préparé par l'équipe : nous l'étudierons et le validerons lors d'une future réunion. Le risque de concurrence entre le Chill'n'Blues et la partie Blues du Story Swing Festival est évoqué : demandons-nous à l'équipe de décaler les dates (pourtant déjà contraintes) ? Oui, nous allons le leur demander, mais si cela n'est pas possible pour eux, alors tant pis.

8.7 Fête des Tuiles 2026

(5 minutes)

L'association ne participera pas à la Fête des Tuiles cette année, faute de porteur du projet et la date de dépôt des dossiers étant passée.

Fin de la réunion à 22h45, après une dernière mise à jour de notre document interne de suivi des tâches.